

## **ASSEMBLÉE DU 28 JANVIER 2016**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 28 janvier 2016 à 18 heures, sous la présidence de monsieur Gilles Carpentier.

Sont présents :

Monsieur Gilles Carpentier, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Marc Carrière, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Myriam Nadeau, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Josée Lacasse, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté  
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux  
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances  
Monsieur Marc Litalien, directeur des ressources informationnelles  
Monsieur Sylvain Martel, directeur – Gestion de projets  
Monsieur Jean Larin, directeur des opérations  
Madame Renée Lafrenière, directrice – développement, marketing et communications  
Madame Charlène Auclair, chef en gestion des ressources humaines  
Madame Josée Routhier, chef du service des relations avec la clientèle

Absence motivée :

Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Un groupe de personnes représentant plusieurs associations de résidents de l'Ouest et du centre-ville de Gatineau (**M<sup>me</sup> Sylvie Turcotte; M. Claude Royer; M. Richard Mayer; M. Howard Powles et M<sup>me</sup> Christiane Therrien**) ont déposé une déclaration écrite commune qui stipule que les infrastructures, en particulier celles de transport, n'ont pas suivi le rythme de croissance de la population dans ces secteurs.

Elles ont présenté une série de demandes adressées tant à la Ville de Gatineau qu'à la STO, soit :

- Imposer un moratoire temporaire sur la construction résidentielle, sauf au centre-ville, pour ralentir l'étalement urbain. Sinon, exiger des promoteurs une évaluation de la capacité du réseau de transport en commun d'absorber les nouveaux usagers et ce avant d'émettre les permis de construction.
- Augmenter substantiellement le budget pour le transport durable, soit la contribution de la Ville à la STO et les budgets de construction pour des pistes cyclables utilitaires et des trottoirs sécuritaires convergeant vers les lieux de travail.
- Mettre en place une approche globale de planification et d'intégration des réseaux de transport en commun des deux côtés de la rivière des Outaouais.

- Agir afin de réduire massivement l'usage de l'automobile lors des déplacements pendulaires (se rendre au travail et en revenir) et inter-quartiers.
- Étudier la possibilité de réduire de 3 à 2 personnes par automobile le nombre requis pour utiliser les voies réservées.
- Adopter l'électrification du réseau de transport en commun de la STO.
- Implanter rapidement des solutions pour réduire le temps de déplacement pour les usagers du transport en commun de l'ouest de la Ville.

#### **Messages de M. Carpentier**

M. Carpentier salue la nomination de **M. Jacques Daoust**, nouveau ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

M. Carpentier souhaite la bienvenue à **M. Jean Brunet**, nouveau directeur général adjoint.

CA-2016-001

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse  
 APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
 ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
- 2. Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2015
- 3. Direction générale**
  - 3.1 Comité technique d'accessibilité universelle – modification du nom et de sa composition
  - 3.2 Protocole d'entente avec le Centre de gestion des déplacements (CGD) de Gatineau et sa région, MOBI-O
  - 3.3 Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2016
- 4. Direction - gestion de projets**
- 5. Direction des finances**
  - 5.1 Convention cadre - achats regroupés de pièces d'autobus et fournitures - 2016
  - 5.2 Transaction sur des contrats « SWAP » portant sur la couverture du risque pour le carburant diesel
- 6. Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Mandat *CIM – Conseil en immobilisation & management inc.* – Plan stratégique

7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Acquisition de boîtes de perception pour les autobus - livraison 2016
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
10. **Levée de l'assemblée**

CA-2016-002

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2015**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière  
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2015 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-003

**Comité technique d'accessibilité universelle – modification du nom et de sa composition**

---

ATTENDU QU'à son assemblée ordinaire du 29 janvier 2015, le Conseil d'administration de la Société adoptait la résolution CA-2015-005 approuvant la formation d'un comité technique d'accessibilité et en désignant les membres;

ATTENDU la recommandation du Comité technique d'accessibilité de modifier le nom de ce comité;

ATTENDU la recommandation du Comité technique d'accessibilité de modifier la composition de ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU :

QUE le Comité soit dorénavant désigné « Comité technique d'accessibilité universelle »;

ET QUE soit approuvée la nouvelle composition du comité, comme suit :

- *Un représentant du CA nommé parmi ses membres : président;*
- *Le représentant des usagers du service du transport adapté au CA de la STO : vice-président;*
- *Le représentant des usagers du service régulier du transport en commun au CA de la STO;*
- *Le chargé de projets aux stratégies et développement : coordonnateur de la démarche;*

- *Un représentant de la STO du service régulier ou le directeur responsable de l'offre de service;*
- *Un représentant de la STO du service de transport adapté;*
- *Trois représentants des usagers ciblés par le plan.*

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-004

**Protocole d'entente avec le Centre de gestion des déplacements (CGD) de Gatineau et sa région, MOBI-O**

---

ATTENDU QUE la mission du Centre de gestion des déplacements de Gatineau et sa région, MOBI-O, est complémentaire à celle de la STO, puisqu'elle vise à favoriser le développement et la promotion de solutions novatrices en matière de gestion des déplacements et de transport durable;

ATTENDU QUE lors de son assemblée du 28 août 2014, les membres du conseil d'administration de la STO autorisaient, par la résolution CA-2014-077, pour une quatrième année consécutive, la signature d'une entente avec le centre de gestion des déplacements de Gatineau, MOBI-O, pour l'exercice allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin le 31 mars 2015 et demande à être renouvelée depuis;

ATTENDU QUE MOBI-O a présenté un bilan satisfaisant de ses activités pour la période se terminant le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE MOBI-O a obtenu du MTQ une subvention de 100 000 \$ au titre du soutien aux CGD dans le cadre du volet III du PAGASTC pour couvrir la période de renouvellement de l'entente;

ATTENDU QUE la STO convient de maintenir le financement de MOBI-O à hauteur de 15 000 \$, dont 12 000 \$ pour son fonctionnement et 3 000 \$ pour un mandat spécifique de soutien à la STO;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2016-005;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière  
 APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
 ET RÉSOLU :

QUE la STO procède à la signature d'un protocole dont le but est de définir l'entente entre la STO et MOBI-O et de fixer les conditions à respecter et les responsabilités à assumer par MOBI-O et la STO pour réaliser les activités de la cinquième année de fonctionnement de l'organisme, soit la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

QUE le président ainsi que le secrétaire de la Société soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, ladite entente.

Adoptée.

M. Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier, enregistre sa dissidence.

CA-2016-005

**Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour 2016**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais est membre de l'Association du transport urbain du Québec;

ATTENDU QUE l'ATUQ constitue, à l'heure actuelle, la principale association représentant le transport en commun au Québec;

ATTENDU QUE la cotisation de la Société pour 2016 a été fixée à **59 365,44 \$**;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-001**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ, RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE soit acceptée la dépense de **59 365,44 \$ (taxes incluses)** pour couvrir le coût de la cotisation de la Société à l'Association du transport urbain du Québec pour 2016.

CA-2016-006

**Convention cadre - achats regroupés de pièces d'autobus et fournitures – 2016**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q chapitre S-30.01), chaque société de transport en commun du Québec a le pouvoir de mandater une autre société afin d'entreprendre, en son nom et à l'occasion d'un achat unifié de matériel ou de service, toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats constitué de sociétés et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public, permet à toute société de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

ATTENDU QUE les sociétés sont en mesure d'établir, dès maintenant, certains de leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2016;

ATTENDU QUE des ententes seront conclues au cours de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et viseront l'acquisition de divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des sociétés mandantes à la société mandatée;

ATTENDU QU'un projet de convention cadre pour divers achats regroupés en 2016 a été élaboré et comporte les obligations et responsabilités des sociétés de transport à l'égard de ces achats regroupés;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ, RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

Que soit approuvée la convention cadre pour divers achats regroupés en 2016 et que la directrice générale ainsi que le secrétaire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, ladite convention.

CA-2016-007

**Transaction sur des contrats « SWAP » portant sur la couverture du risque pour le carburant diesel**

---

ATTENDU QUE le prix du baril de pétrole brut est négocié sur le marché mondial et qu'il fluctue énormément, il est recommandé que la Société de transport de l'Outaouais se protège contre l'incertitude du marché en transigeant des produits financiers de type « SWAP » qui atténuent ces variations de prix pendant une période qu'elle détermine;

ATTENDU QUE lorsque l'opportunité se présente de transiger ces produits sur le marché, le Conseil d'administration, après recommandation du Comité de gestion, établit les paramètres de la transaction à intervenir;

ATTENDU QUE ces transactions financières de type « SWAP » sont basées sur la matière première la plus comparable au marché du diesel, soit l'huile à chauffage numéro deux « heating oil » ou l'indice WTI « West Texas Intermediate »;

ATTENDU QUE, puisque le marché de référence se transige à New York, la Société négociera sa transaction en devises canadiennes et transigera par le fait même sa monnaie pour la période visée;

ATTENDU QUE la Société transige ledit contrat avec les banques suivantes : Banque Nationale du Canada (BNC), Banque Royale du Canada (RBC) et Banque Canadienne de Commerce (CIBC);

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration autorise l'établissement des stratégies de couverture de risque pour l'approvisionnement en carburant « heating oil » ou avec l'indice « WTI » de la Société de transport de l'Outaouais à l'aide de conventions d'échange de prix « SWAP », pour une quantité n'excédant pas la consommation annuelle prévue de carburant pour les autobus;

QUE le Conseil d'administration autorise et mandate le Comité de gestion à conclure avec l'institution financière ayant présenté la proposition la plus avantageuse, une ou plusieurs transactions en regard de ces stratégies de couverture et pour ce faire, autorise le secrétaire de la Société à signer l'accord-cadre de l'ISDA « International Swap Dealers Association »;

QUE le Conseil d'administration autorise et mandate le secrétaire de la Société de transport de l'Outaouais à conclure et signer, si requis, pour et au nom de la Société de transport de l'Outaouais l'ensemble des conventions, effets et autres documents afférents ainsi qu'à prendre toutes les mesures jugées nécessaires à ce chapitre.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-008

**Mandat CIM - Conseil en immobilisation & management inc. – Plan stratégique**

---

ATTENDU QUE par résolution (CA-2015-092) en date du 27 août 2015, la Société octroyait un mandat de services professionnels à la firme CIM -

*Conseil en immobilisation & management inc.* dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2016-2025;

ATTENDU QU'en raison de l'insatisfaction de la Société quant au déroulement de ce mandat et de la demande d'ajout significative en honoraires demandée par la firme *CIM - Conseil en immobilisation & management inc.*, pour compléter le mandat, la Société désire mettre fin au mandat confié à la firme précitée;

ATTENDU QUE la Société et la firme précitée ont convenu des termes entourant la résiliation du mandat de *CIM - Conseil en immobilisation & management inc.*;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
ET RÉSOLU :

QUE le mandat de services professionnels pour les services professionnels dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2016-2025 de la Société de transport de l'Outaouais soit résilié;

QUE l'entente suivant laquelle une somme totale de **32 150 \$**, incluant frais de déplacement, plus taxes applicables, moins les sommes déjà payées dans le cadre de ce mandat, soit payée à la firme *CIM - Conseil en immobilisation & management inc.* en paiement final de toutes sommes qui pourraient lui être dues aux termes du mandat précité.

QUE le secrétaire corporatif, Maître Richard Vézina, soit mandaté pour accomplir toutes les formalités requises pour donner plein effet aux présentes résolutions.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-009

**Acquisition de boîtes de perception pour les autobus – livraison 2016**

---

ATTENDU QU'en vertu de son programme triennal des immobilisations pour les années 2015-2016-2017, la Société de transport de l'Outaouais prévoit faire l'acquisition de neuf (9) autobus articulés hybrides 2015 ainsi que sept (7) autobus 40 pieds hybrides 2016 qui seront livrés au cours de l'année 2016;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé en juillet 2011 pour la fourniture de boîtes de perception pour les années 2012 à 2016;

ATTENDU QUE suite à ce processus, par résolution CA-2011-101 du conseil d'administration du 24 août 2011, la Société octroyait le contrat de fourniture des boîtes de perception à la firme *Les Industries Tag Rive-Sud inc.* pour un montant de 11 780,34 \$ par boîte (taxes incluses), pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Société procédera à l'acquisition de seize (16) autobus au cours de l'année 2016;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de seize (16) boîtes de perception pour les autobus qui seront acquis en 2016 se chiffre à **188 485 \$ (taxes incluses)**;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-006**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière  
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
ET RÉSOLU :

QUE la dépense de **188 485 \$ (taxes incluses)**, pour l'acquisition des seize (16) boîtes de perception requises pour les autobus 2016, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2016-010**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière  
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....  
Gilles Carpentier, président

.....  
Richard Vézina,  
secrétaire d'assemblée





**STO**

Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 28 janvier 2016**

Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux